

Motion présentée

par le groupe socialiste, radical citoyen et apparentés,

le groupe communiste et partenaires et

le groupe verts et apparentés

Pour l'instauration d'un Service public ferroviaire maximum tous les Jours

Sur RTL, Raymond Soubie, conseiller social du président de la République, estime qu'il ne faut désormais « plus toucher » à la loi sur le service minimum qui « fonctionne ». Une réponse de l'Elysée aux volontés d'une partie de la majorité d'étendre ce service à d'autres corps de fonctionnaires que les enseignants et les transports.

Cette déclaration du conseiller social du président de la République, prudente ou lucide, montre qu'on ne règle pas simplement par un texte législatif répressif les raisons qui sont à l'origine des mouvements sociaux

Les perturbations sur le réseau TER en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ne trouveront pas de dénouement en portant atteinte au droit de grève ou la mise en place de mesures visant à en réduire l'exercice.

L'annonce par la direction de la SNCF de la suppression en 2009 de plusieurs milliers d'emplois ne peut que nous conforter dans la crainte de voir se prolonger tout au long de l'année une dégradation de la desserte TER en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et sur l'ensemble des réseaux régionaux.

Les suppressions de trains se comptent par milliers sur une année et l'essentiel des causes est lié à des défaillances matérielles, d'infrastructures ou lié au manque de personnel.

Le gouvernement ne pourra pas continuer à pratiquer un double langage.

Au travers des débats du Grenelle de l'environnement, il prône une politique volontariste en matière de transports collectifs et parle d'investissements sur les réseaux ferroviaires, et par ailleurs il impose un budget d'austérité en réduisant les dotations financières allouées à Réseau Ferré de France (RFF) ainsi qu'à la SNCF.

Depuis 2002, les différents gouvernements ont imposé comme règle de gestion des services publics le non remplacement des départs à la retraite, qui s'est traduit à la SNCF par la suppression de plus de 17 000 emplois de cheminots.

Dans le même temps, en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Conseil régional a créé plus de 450 dessertes quotidiennes depuis 1999 et investi plus de trois milliards d'euros en dix ans pour le développement des services ferroviaires afin de répondre aux besoins de déplacements.

Aujourd'hui, la réussite du cadencement et de la réouverture aux services voyageurs de la ligne Aix-Marseille ne peut se faire sans les moyens humains indispensables à la qualité de service attendu par les usagers au quotidien.

Les élus du Conseil régional demandent au gouvernement, plutôt que de se comporter comme un actionnaire privé qui préfère toucher ses dividendes sur l'important bénéfice de la SNCF, de donner à cette entreprise publique les moyens financiers nécessaires au développement de l'emploi cheminot, afin de promouvoir **un service public ferroviaire maximum tous les jours** sur l'ensemble des réseaux TER de France et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. L'Etat doit jouer son rôle en matière d'investissement pour le développement de son entreprise publique.

L'assemblée régionale poursuivra, pour sa part, la politique ambitieuse engagée maintenant depuis plus de dix ans en investissant sur l'infrastructure ferroviaire au travers des contrats de projets, en poursuivant son plan d'acquisition et de modernisation du matériel roulant pour offrir confort et capacité d'accueil pour servir l'ensemble des usagers de la région.